



Demande de l'aide sur mon contrat auto ecole

Par **julia**, le **30/11/2009** à **00:49**

Bonjour, j'ai fait appel à vous car j'ai actuellement des ennuis avec mon auto école actuel. Je me suis inscrit en novembre 2008 on m'avait assuré d'avoir mon permis en 6 mois maximum en 1 an, elle m'avait aussi dit qu'en 1 mois j'obtiendrais une date de code sauf que j'ai attendu 8 mois pour en avoir une. Pour que toutes ses promesses soient tenues quand je me suis inscrit elle m'a demandé de payer 1260 euros tout d'un coup ce que j'ai fait car mon permis était urgent pour mon travail. Je me suis mis à fond dans mon code mes heures de conduite mais ils disent jamais de place puis je devais repayer pour les inscriptions une arnaque. Novembre arriva toujours pas de date et mon contrat qui finit et aucune date en vue de sa part malgré ma présence régulière au code et la fin de mes heures de conduite à croire qu'elle a fait repousser tout ça pour me mettre dans l'embarras, plusieurs amis sont dans le cas similaire au mien. Au jour d'aujourd'hui je me retrouve bloqué car je dois repayer l'intégralité du permis par son incompetence j'ai perdu donc une année ainsi que 1260 euros. Je demande de l'aide car au final j'en suis au même point car avec ses bêtises je me suis retrouvé au chômage! merci de me répondre svp!

Par **jeetendra**, le **30/11/2009** à **07:47**

Les maisons de justice des Yvelines :
LES MUREAUX
79 Boulevard Victor Hugo
78130 LES MUREAUX
Téléphone : 01 34 92 73 42
Courriel : maisonjustice.sicv@wanadoo.fr
SAINT QUENTIN EN YVELINES
Antenne de Trappes
3 place de la Mairie
78190 TRAPPES
Téléphone : 01 30 16 03 20
Courriel : maison.justice.tra@agglo-sqy.fr
Antenne de Guyancourt
Place François Rabelais
78280 GUYANCOURT
Téléphone : 01 39 30 32 40
Courriel : maison.justice.guy@agglo-sqy.fr
Bonjour, il me semble connaître cette auto-

école dans les Yvelines à "Maur." regroupez vous et prenez contact avec la Maison de Justice et du Droit la plus proche pour voir un avocat et engager la responsabilité contractuelle de l'auto-école, envoyez un courrier recommandé avec accusé de réception à la Préfecture (service des permis de conduire) pour dénoncer avec preuves à l'appui ces magouilles, arnaques, son agrément Préfectoral ne sera pas reconduit, voir suspendu, courage à vous tous, bonne journée.